

COMMUNE  
DE  
**WALDHOUSE**  
57720



☎ 03 72 29 28 27  
Fax 03 87 96 54 83

L'an deux mille vingt-six, le quatrième jour du mois de mars, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 18 février 2026, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Emile OLIGER, **Maire**, en Mairie, salle de Réunion, constatant que le quorum est atteint.

Nombre de Conseillers élus : 11  
Nombre de Conseillers en fonction : 11

**Conseillers présents :** OLIGER Emile – FABING Christiane – ROTH Albert – KIRSCH Alexandre – BERND Antoine – CRAMER Jean-Luc – HUTH Marianne – FABING Sonia – COUPEZ Martine – ZAHM Norbert – ZIGHA Messaouda.

**Conseillers excusés :**

**Secrétaire de séance :** Mme FABING Christiane

**DCM N°01/2026 Désignation de la secrétaire de séance**

VOTANTS : 11 | POUR : 11 | CONTRE : 0 | ABSTENTION : 0

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal est invité à nommer un de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de procéder à cette désignation par un vote à main levée et désigne Madame Christiane FABING pour remplir cette fonction.

Pour extrait conforme au registre, lequel est dûment signé.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération

Publié et notifié le 06 mars 2026

Transmis au Représentant de l'Etat le 06 mars 2026

En Mairie, le 06 mars 2026

Le Maire,  
Emile OLIGER



La Secrétaire de séance  
Christiane FABING



COMMUNE  
DE  
**WALDHOUSE**  
57720



☎ 03 72 29 28 27  
Fax 03 87 96 54 83

L'an deux mille vingt-six, le quatrième jour du mois de mars, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 18 février 2026, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Emile OLIGER, Maire, en Mairie, salle de Réunion, constatant que le quorum est atteint.

Nombre de Conseillers élus : 11  
Nombre de Conseillers en fonction : 11

**Conseillers présents :** OLIGER Emile – FABING Christiane – ROTH Albert – KIRSCH Alexandre – BERND Antoine – CRAMER Jean-Luc – HUTH Marianne – FABING Sonia – COUPEZ Martine – ZAHM Norbert – ZIGHA Messaouda.

**Conseillers excusés :**

**Secrétaire de séance :** Mme FABING Christiane

**DCM N°02/2026 Approbation du PV de la séance du 26 novembre 2025**

VOTANTS : 11 | POUR : 11 | CONTRE : 0 | ABSTENTION : 0

M. le Maire invite l'assemblée à approuver le procès-verbal du Conseil municipal du 26/11/2025.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents lors de la séance du 26 novembre mentionnée,

**APPROUVE** le procès-verbal du Conseil municipal du 26 novembre 2025 et autorise Monsieur le Maire et la Secrétaire de séance à signer le registre

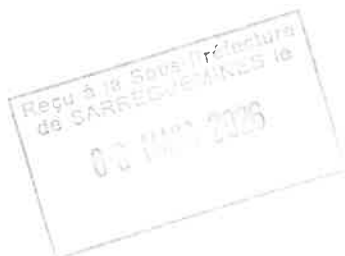
Pour extrait conforme au registre, lequel est dûment signé.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération

Publié et notifié le 06 mars 2026

Transmis au Représentant de l'Etat le 06 mars 2026

En Mairie, le 06 mars 2026



Le Maire,  
Emile OLIGER



La Secrétaire de séance  
Christiane FABING

COMMUNE  
DE  
**WALDHOUSE**  
57720



☎ 03 72 29 28 27  
Fax 03 87 96 54 83

L'an deux mille vingt-six, le quatrième jour du mois de mars, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 18 février 2026, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Emile OLIGER, Maire, en Mairie, salle de Réunion, constatant que le quorum est atteint.

Nombre de Conseillers élus : 11  
Nombre de Conseillers en fonction : 11

**Conseillers présents :** OLIGER Emile – FABING Christiane – ROTH Albert – KIRSCH Alexandre – BERND Antoine – CRAMER Jean-Luc – HUTH Marianne – FABING Sonia – COUPEZ Martine – ZAHM Norbert – ZIGHA Messaouda.

**Conseillers excusés :**

**Secrétaire de séance :** Mme FABING Christiane

**DCM N°3/2026 DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ECOLE DE MUSIQUE DE BITCHE**

VOTANTS : 11 | POUR : 11 | CONTRE : 0 | ABSTENTION : 0

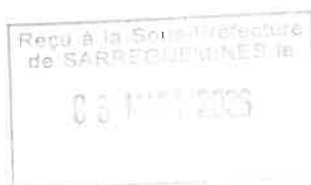
M. le Maire fait part aux membres de l'assemblée délibérante du courrier adressé par le président de l'Association de Arboriculteurs de Waldhouse relatif à l'utilisation d'un terrain communal sis Rue du Stade, référence parcellaire 570738-03-0085 d'une contenance de 513 m<sup>2</sup>, aménagé en verger. Le président sollicite une convention, voire un bail emphytéotique similaire à celui du local arboricole du 3, Rue des Tilleuls.

Il est rappelé aux membres du conseil que :

- Le bail emphytéotique permet à la collectivité de louer un terrain sur lequel, l'emphytéote doit améliorer, entretenir et réparer les constructions existantes ou construites pendant le bail [art. L451-8 (c. rural et pêche maritime)]. En fin de bail, les constructions reviennent sans indemnité au propriétaire bailleur sauf convention contraire.

- Le bail emphytéotique privé est passé par l'organe exécutif de la collectivité territoriale. Le contrat de bail doit comporter :

- la description du terrain pris à bail ;
- les origines du terrain concerné ;
- la durée du bail ;
- les obligations du preneur ;
- le prix du bail.



- Durant le bail, le preneur a la charge de réaliser tous travaux d'amélioration, de construction et de démolition, définis par le contrat de bail, ainsi que d'entretenir et réparer le bien dans le respect des dispositions applicables au terrain (urbanisme notamment) et à la condition de ne pas dévaloriser le fonds.
- Il verse une redevance périodique et paye les contributions et charges inhérentes au bien. Il peut également sous-louer le bien ou encore vendre, échanger ou hypothéquer la jouissance du bail, le bailleur ne pouvant exercer aucun contrôle.

- Le propriétaire-bailleur ne peut pas imposer au preneur de réaliser des constructions à titre d'obligation essentielle du contrat et ne peut lui imposer une destination précise pour les ouvrages qu'il serait amené à édifier. En revanche, le propriétaire-bailleur a la faculté de vendre ses droits de propriété liés au bail.
- En cas de défaillance du preneur (défaut de paiement pendant deux années consécutives, inexécution des termes du contrat ou détériorations graves sur le bien), il peut demander la résolution judiciaire du bail.

### **Incidences financières**

Il existe un principe de libre fixation de la redevance du prix du bail. Le montant du loyer ou de la redevance est généralement réduit. L'intérêt de la collectivité n'étant pas de percevoir un loyer important, mais de maintenir ou d'augmenter la valeur des constructions ou des aménagements réalisés par le preneur. Il n'existe aucun texte d'application concernant la fixation du prix.

Cependant quelques règles ont été fixées par la jurisprudence administrative :

- les collectivités locales doivent louer ou revendre le terrain aux conditions du marché, les modalités de rabais ou de rabattements sont strictement encadrés ;
- les travaux, les réparations et les aménagements sont à la charge du preneur.

### **Limites**

Les litiges concernant le bail emphytéotique sont de la compétence du tribunal administratif. La mise en place d'un bail emphytéotique nécessite un investissement important. Il y a résiliation du contrat quand il y a un défaut de paiement de deux années consécutives, le bailleur est autorisé après une sommation restée sans effet de faire prononcer en justice la résolution de l'emphytéose.

Le bailleur peut faire résilier judiciairement le contrat :

- s'il y a un défaut de paiement pendant 2 ans ;
- si des dommages graves ont été causés au terrain ;
- si les conditions du contrat ne sont pas respectées.

**À l'issue du bail, le preneur quitte les lieux sans contrepartie, ni indemnité. Le bailleur retrouve la pleine propriété de son bien.**

Après rappel de la législation, un tour de table est effectué. Des conseillers souhaitent qu'une servitude soit précisée dans ledit bail afin de laisser le long du trottoir et sur une largeur de 7,00 mètres afin de permettre l'installation des panneaux d'affichage électoraux et permettre le passage d'un véhicule afin de faciliter le nettoyage des terrains adjacents.

Après vérification de la durée : « Le bail emphytéotique privé est un bail de longue durée exercé sur un terrain du domaine privé de la collectivité, **consenti pour une durée qui ne peut être inférieure à 18 ans et pouvant atteindre 99 ans**, portant sur un immeuble et conférant au preneur un droit réel (c'est-à-dire un droit qui porte directement sur une chose). Il ne peut en outre être prolongé par tacite reconduction ». Il serait judicieux de calquer la durée du futur bail relatif à cette parcelle sur la durée du bail du local sis au 3, Rue des Tilleuls.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents lors de la séance du 03 octobre mentionnée,

- **APPROUVE** la signature d'un bail emphytéotique quant à la parcelle 570738-03-0085,
- **SOUHAITE** préciser dans le futur bail, pérenniser l'accès pratique des parcelles avoisinantes et conserver une servitude le long du trottoir pour l'installation de panneaux d'obligation d'affichage et d'usage.

Pour extrait conforme au registre, lequel est dûment signé.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération

Publié et notifié le 06 mars 2026

Transmis au Représentant de l'Etat le 06 mars 2026

En Mairie, le 06 mars 2026

Le Maire,  
Emile OLIGER



La Secrétaire de séance  
Christiane FABING



COMMUNE  
DE  
**WALDHOUSE**  
57720



☎ 03 72 29 28 27  
Fax 03 87 96 54 83

L'an deux mille vingt-six, le quatrième jour du mois de mars, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 18 février 2026, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Emile OLIGER, Maire, en Mairie, salle de Réunion, constatant que le quorum est atteint.

Nombre de Conseillers élus : 11  
Nombre de Conseillers en fonction : 11

Conseillers présents : OLIGER Emile – FABING Christiane – ROTH Albert – KIRSCH Alexandre – BERND Antoine – CRAMER Jean-Luc – HUTH Marianne – FABING Sonia – COUPEZ Martine – ZAHM Norbert – ZIGHA Messaouda.

Conseillers excusés :

Secrétaire de séance : Mme FABING Christiane

**DCM N°4/2026 DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ECOLE DE MUSIQUE DE BITCHE**

VOTANTS : 11 | POUR : 11 | CONTRE : 0 | ABSTENTION : 0

M. le Maire fait part aux membres de l'assemblée délibérante du courrier adressé par la Présidente de l'Ecole du Pays de Bitche pour une subvention forfaitaire de 25,00 euros suite à l'inscription d'un élève de notre commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide

- **D'ATTRIBUER** la somme de vingt-cinq euros, à l'Ecole de Musique du Pays de Bitche.

Pour extrait conforme au registre, lequel est dûment signé.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération

Publié et notifié le 06 mars 2026

Transmis au Représentant de l'Etat le 06 mars 2026

En Mairie, le 06 mars 2026

Le Maire,  
Emile OLIGER



La Secrétaire de séance  
Christiane FABING



COMMUNE  
DE  
**WALDHOUSE**  
57720



☎ 03 72 29 28 27  
Fax 03 87 96 54 83

L'an deux mille vingt-six, le quatrième jour du mois de mars, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 18 février 2026, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Emile OLIGER, **Maire**, en Mairie, salle de Réunion, constatant que le quorum est atteint.

Nombre de Conseillers élus : 11  
Nombre de Conseillers en fonction : 11

**Conseillers présents :** OLIGER Emile – FABING Christiane – ROTH Albert – KIRSCH Alexandre – BERND Antoine – CRAMER Jean-Luc – HUTH Marianne – FABING Sonia – COUPEZ Martine – ZAHM Norbert – ZIGHA Messaouda.

**Conseillers excusés :**

**Secrétaire de séance :** Mme FABING Christiane

**POINT N°5/2026 DEMANDE DE SUBVENTION CHORALE DE LA PAROISSE DE WALSCHBRONN, WALDHOUSE, DORST**

VOTANTS : 10 | POUR : 10 | CONTRE : 0 | ABSTENTION : 0

Les membres du conseil sont informés de la demande de Monsieur le Maire pour l'attribution d'une subvention à la Chorale de la Paroisse de Walschbronn, Waldhouse, Dorst pour les différentes manifestations officielles auxquelles la Chorale prend part.

Monsieur le Maire ne prenant pas part au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, souhaite qu'une demande écrite régulière en bonne et due forme soit adressée à la Mairie par ladite chorale et réserve son avis pour une séance ultérieure.

Pour extrait conforme au registre, lequel est dûment signé.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération

Publié et notifié le 06 mars 2026

Transmis au Représentant de l'Etat le 06 mars 2026

En Mairie, le 06 mars 2026

Le Maire,  
Emile OLIGER



La Secrétaire de séance  
Christiane FABING



COMMUNE  
DE  
**WALDHOUSE**  
57720



☎ 03 72 29 28 27  
Fax 03 87 96 54 83

L'an deux mille vingt-six, le quatrième jour du mois de mars, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 18 février 2026, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Emile OLIGER, Maire, en Mairie, salle de Réunion, constatant que le quorum est atteint.

Nombre de Conseillers élus : 11  
Nombre de Conseillers en fonction : 11

Conseillers présents : OLIGER Emile – FABING Christiane – ROTH Albert – KIRSCH Alexandre – BERND Antoine – CRAMER Jean-Luc – HUTH Marianne – FABING Sonia – COUPEZ Martine – ZAHM Norbert – ZIGHA Messaouda.

Conseillers excusés :

Secrétaire de séance : Mme FABING Christiane

**POINT N°6/2026 BORNES INCENDIE**

VOTANTS : - | POUR : - | CONTRE : - | ABSTENTION : 0

Monsieur le Maire informe les membres du conseil de la situation des différents hydrants de la Commune, plus particulièrement ceux présents au

- 51 Grand Rue
- 72 Rue de la Forêt
- 22 Rue des Tilleuls

Et de la nécessité de les faire contrôler par les services du SDIS de Volmunster.

Des mesures seront prises en fonction du résultat de ce contrôle par la suite.

Le Conseil prend acte de la chose.

Pour extrait conforme au registre, lequel est dûment signé.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération

Publié et notifié le 06 mars 2026

Transmis au Représentant de l'Etat le 06 mars 2026

En Mairie, le 06 mars 2026

Le Maire,  
Emile OLIGER



La Secrétaire de séance  
Christiane FABING

Reçu à la Sous-Préfecture  
de SARREBOURG le

COMMUNE  
DE  
**WALDHOUSE**  
57720



☎ 03 72 29 28 27  
Fax 03 87 96 54 83

L'an deux mille vingt-six, le quatrième jour du mois de mars, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 18 février 2026, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Emile OLIGER, Maire, en Mairie, salle de Réunion, constatant que le quorum est atteint.

Nombre de Conseillers élus : 11  
Nombre de Conseillers en fonction : 11

Conseillers présents : OLIGER Emile – FABING Christiane – ROTH Albert – KIRSCH Alexandre – BERND Antoine – CRAMER Jean-Luc – HUTH Marianne – FABING Sonia – COUPEZ Martine – ZAHM Norbert – ZIGHA Messaouda.

Conseillers excusés :

Secrétaire de séance : Mme FABING Christiane

**DCM N° 7/2026 DEVIS NATURA CONCEPT**

VOTANTS : 11 | POUR : 0 | CONTRE : 11 | ABSTENTION : 0

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil le devis adressé par la Société Natura Concept de Goetzenbruck quant à l'entretien du terrain de sport, d'un montant de 8 337,00 €.

Après délibération, le Conseil décide de

- **REFUSER** le devis n°PC2601-028 d'un montant de 8 337,00 €
- **ENVISAGER** un travail en régie par l'ouvrier communal.

Pour extrait conforme au registre, lequel est dûment signé.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération

Publié et notifié le 06 mars 2026

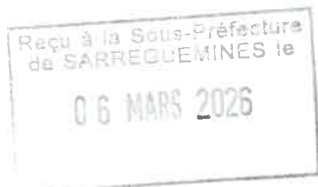
Transmis au Représentant de l'Etat le 06 mars 2026

En Mairie, le 06 mars 2026

Le Maire,  
Emile OLIGER



La Secrétaire de séance  
Christiane FABING



COMMUNE  
DE  
**WALDHOUSE**  
57720



☎ 03 72 29 28 27  
Fax 03 87 96 54 83

L'an deux mille vingt-six, le quatrième jour du mois de mars, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 18 février 2026, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Emile OLIGER, Maire, en Mairie, salle de Réunion, constatant que le quorum est atteint.

Nombre de Conseillers élus : 11  
Nombre de Conseillers en fonction : 11

Conseillers présents : OLIGER Emile – FABING Christiane – ROTH Albert – KIRSCH Alexandre – BERND Antoine – CRAMER Jean-Luc – HUTH Marianne – FABING Sonia – COUPEZ Martine – ZAHM Norbert – ZIGHA Messaouda.

Conseillers excusés :

Secrétaire de séance : Mme FABING Christiane

**DCM N° 8/2026 REVALORISATION INDEMNITES DES ELUS**

|             |          |            |                |
|-------------|----------|------------|----------------|
| VOTANTS : 9 | POUR : 9 | CONTRE : 0 | ABSTENTION : 0 |
|-------------|----------|------------|----------------|

Madame la Première Adjointe et Monsieur le Deuxième Adjoint se retirent et ne prennent pas part au vote.

Monsieur le Maire présente le courriel envoyé par le Coordinateur aux Décideurs Locaux relatif à la revalorisation des indemnités des élus, notamment des adjoints.

Après délibération, le Conseil décide de

- **SE CONFORMER** à la Loi du 22 décembre 2025 relative à la revalorisation des indemnités du Maire et des adjoints dans les communes de moins de 2 000 habitants,
- **APPLIQUER** le taux légal en vigueur.

Pour extrait conforme au registre, lequel est dûment signé.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération

Publié et notifié le 06 mars 2026

Transmis au Représentant de l'Etat le 06 mars 2026

En Mairie, le 06 mars 2026

Le Maire,  
Emile OLIGER



La Secrétaire de séance  
Christiane FABING



COMMUNE  
DE  
**WALDHOUSE**  
57720



☎ 03 72 29 28 27  
Fax 03 87 96 54 83

L'an deux mille vingt-six, le quatrième jour du mois de mars, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 18 février 2026, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Emile OLIGER, Maire, en Mairie, salle de Réunion, constatant que le quorum est atteint.

Nombre de Conseillers élus : 11  
Nombre de Conseillers en fonction : 11

Conseillers présents : OLIGER Emile – FABING Christiane – ROTH Albert – KIRSCH Alexandre – BERND Antoine – CRAMER Jean-Luc – HUTH Marianne – FABING Sonia – COUPEZ Martine – ZAHM Norbert – ZIGHA Messaouda.

Secrétaire de séance : Mme FABING Christiane

**POINT N° 9/2026 LOT DE CHASSE COMMUNAL**

VOTANTS : - | POUR : - | CONTRE : - | ABSTENTION : -

Monsieur le Maire fait part de la situation actuelle de notre locataire de chasse et de son intention de céder la chose soit à sa fille, soit à son gendre.

La procédure de cession du bail est prévue par l'article 15.1 du cahier des charges des chasses communales :

"Le locataire est admis à céder son bail. La cession doit être agréée par une délibération du conseil municipal après avis de la commission consultative communale de chasse. En cas de lots intercommunaux, l'agrément doit être sollicité par le locataire auprès de chacune des communes concernées. La cession du lot ne peut être autorisée que pour la totalité du lot de chasse et sous réserve que le cessionnaire remplisse les conditions stipulées aux articles 5 et 6."

Le locataire en place doit donc déposer une demande de cession de bail au profit d'un tiers, et simultanément, le candidat à la reprise doit déposer un dossier de candidature composé des pièces listées en article 6 dudit cahier des charges des chasses communales.

Le demande de cession et le dossier de candidature sont ensuite soumis l'avis de commission consultative de chasse. Cette commission peut se réunir en présentiel ou être consultée par voie électronique (article 4.3 du cahier des charges). Pour les demandes de cession, par commodité, beaucoup de communes optent pour la consultation électronique. Le Conseil prend acte de la chose.

Pour extrait conforme au registre, lequel est dûment signé.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération

Publié et notifié le 06 mars 2026

Transmis au Représentant de l'Etat le 06 mars 2026

En Mairie, le 06 mars 2026

Le Maire,  
Emile OLIGER



La Secrétaire de séance  
Christiane FABING



COMMUNE  
DE  
**WALDHOUSE**  
57720



☎ 03 72 29 28 27  
Fax 03 87 96 54 83

L'an deux mille vingt-six, le quatrième jour du mois de mars, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 18 février 2026, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Emile OLIGER, Maire, en Mairie, salle de Réunion, constatant que le quorum est atteint.

Nombre de Conseillers élus : 11  
Nombre de Conseillers en fonction : 11

Conseillers présents : OLIGER Emile – FABING Christiane – ROTH Albert – KIRSCH Alexandre – BERND Antoine – CRAMER Jean-Luc – HUTH Marianne – FABING Sonia – COUPEZ Martine – ZAHM Norbert – ZIGHA Messaouda.

Secrétaire de séance : Mme FABING Christiane

**POINT N° 10/2026 COMPTE DE GESTION 2025**

|              |           |            |                |
|--------------|-----------|------------|----------------|
| VOTANTS : 11 | POUR : 11 | CONTRE : - | ABSTENTION : - |
|--------------|-----------|------------|----------------|

Monsieur le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif. Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2025 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2025, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses apparaissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide

- **d'approuver le compte de gestion** du trésorier municipal pour l'exercice 2025. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Pour extrait conforme au registre, lequel est dûment signé.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération

Publié et notifié le 06 mars 2026

Transmis au Représentant de l'Etat le 06 mars 2026

En Mairie, le 06 mars 2026

Le Maire,  
Emile OLIGER



La Secrétaire de séance  
Christiane FABING



COMMUNE  
DE  
**WALDHOUSE**  
57720



☎ 03 72 29 28 27  
Fax 03 87 96 54 83

L'an deux mille vingt-six, le quatrième jour du mois de mars, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 18 février 2026, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Emile OLIGER, Maire, en Mairie, salle de Réunion, constatant que le quorum est atteint.

Nombre de Conseillers élus : 11  
Nombre de Conseillers en fonction : 11

Conseillers présents : OLIGER Emile – FABING Christiane – ROTH Albert – KIRSCH Alexandre – BERND Antoine – CRAMER Jean-Luc – HUTH Marianne – FABING Sonia – COUPEZ Martine – ZAHM Norbert – ZIGHA Messaouda.

Secrétaire de séance : Mme FABING Christiane

**POINT N° 11/2026 COMPTE DE GESTION 2025**

VOTANTS : 10 | POUR : 10 | CONTRE : - | ABSTENTION : -

Le Conseil Municipal, délibérant sur le compte administratif 2025 dressé par M. OLIGER Emile, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

- Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif 2025 lequel peut se résumer comme suit :

- Constate les identités avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

- En l'absence du Maire ayant quitté la salle et sous la présidence de la première Adjointe Madame FABING Christiane, élue présidente pour la circonstance, vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 057117

NOM DU POSTE COMPTABLE : SGC SARREGUEMINES

ETABLISSEMENT : WALDHOUSE  
ETAT : II-1

**Résultats budgétaires de l'exercice**

32300 - WALDHOUSE

Exercice 2025

|                                       | SECTION D'INVESTISSEMENT | SECTION DE FONCTIONNEMENT | TOTAL DES SECTIONS |
|---------------------------------------|--------------------------|---------------------------|--------------------|
| <b>RECETTES</b>                       |                          |                           |                    |
| Prévisions budgétaires totales (a)    | 406 303,74               | 374 312,00                | 780 621,74         |
| Titres de recette émis (b)            | 176 191,03               | 336 193,01                | 512 390,10         |
| Réductions de titres (c)              |                          | 512,63                    | 512,63             |
| Recettes nettes (d = b - c)           | 176 191,03               | 335 686,32                | 511 877,41         |
| <b>DEPENSES</b>                       |                          |                           |                    |
| Autorisations budgétaires totales (e) | 406 303,74               | 374 312,00                | 780 621,74         |
| Mandats émis (f)                      | 129 057,21               | 249 676,15                | 378 733,36         |
| Annulations de mandats (g)            |                          |                           |                    |
| Dépenses nettes (h = f - g)           | 129 057,21               | 249 676,15                | 378 733,36         |
| <b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>         |                          |                           |                    |
| (d - h) Excédent                      | 47 133,82                | 86 010,17                 | 133 144,05         |
| (h - d) Déficit                       |                          |                           |                    |

05 MARS 2026

## Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

32300 - WALDROUSE

Exercice 2025

|   | RESULTAT A LA CLOTURE DE<br>L'EXERCICE PRECEDENT : 2024 | PART AFFECTEE A<br>L'INVESTISSEMENT :<br>EXERCICE 2025 | RESULTAT DE L'EXERCICE 2025 | TRANSFERT OU INTEGRATION<br>DE RESULTATS PAR OPERATION<br>D'ORDRE NON BUDGETAIRE | RESULTAT DE CLOTURE<br>DE L'EXERCICE 2025 |
|---|---|--|-----------------------------|--|---|
| I - Budget principal  |   |  |                             |  |   |
| Investissement  | 45 294,74   |  | 47 133,88                   |  | 32 428,62                                 |
| Fonctionnement  | 71 012,00   |  | 86 010,17                   |  | 157 022,17                                |
| <b>TOTAL I</b>  | <b>116 306,74</b>                                       |  | <b>133 144,05</b>           |  | <b>249 450,79</b>                         |
| II - Budgets des services à<br>caractère administratif                |   |  |                             |  |   |
| <b>TOTAL II</b>   |   |  |                             |  |   |
| III - Budgets des services<br>à caractère industriel et<br>commercial |   |  |                             |  |   |
| <b>TOTAL III</b>  |   |  |                             |  |   |
| <b>TOTAL I + II + III</b>   | <b>116 306,74</b>                                       |  | <b>133 144,05</b>           |  | <b>249 450,79</b>                         |

Pour extrait conforme au registre, lequel est dûment signé.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération

Publié et notifié le 06 mars 2026

Transmis au Représentant de l'Etat le 06 mars 2026

En Mairie, le 06 mars 2026

Le Maire,  
Emile OLIGER




La Secrétaire de séance  
Christiane FABING

